

Communiqué de presse

Paris, le 15 décembre 2015



Deux nouveaux outils de l'ICOM pour combattre le trafic illicite des biens culturels

Le trafic illégal de biens culturels ne constitue pas une pratique récente, toutefois les conflits au Moyen-Orient (Égypte, Irak, Syrie, Yémen) et en Afrique (Libye, Mali) ont amplifié le phénomène. Des pans entiers du patrimoine culturel ont été endommagés ou détruits, notamment par Daesh. Des actes qui alimentent les réseaux par lesquels transitent les objets volés ou pillés. Le combat contre ce trafic doit en permanence s'adapter aux situations d'urgence et aux nouvelles pratiques observées, notamment la vente sur Internet.

Pour faire face à ces défis, l'ICOM, engagé depuis sa création dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, a développé de nouveaux outils de recueil d'informations et de sensibilisation en renfort des législations nationales et internationales existantes.

En cette fin d'année 2015, l'ICOM publie deux outils phares dans son engagement continu dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels : La Liste rouge d'urgence des biens culturels libyens en péril, et l'ouvrage « Contrer le trafic illicite des biens culturels : un défi pour la protection du patrimoine mondial ».

- **La Liste rouge d'urgence des biens culturels libyens en péril**

Avec deux gouvernements rivaux, l'un basé à Tripoli, l'autre, reconnu par la communauté internationale, à Tobrouk, le pays est en plein chaos. Daesh est implanté d'est en ouest à Derna, à Syrte et à Sabratha. Depuis le début du conflit, en février 2011, l'ICOM a suivi la situation des musées et des sites, en soutenant notamment une mission d'évaluation in situ en 2012.

La *Liste rouge d'urgence des biens culturels libyens en péril* a été dressée par l'ICOM, avec le soutien scientifique de Vincent Michel (directeur de la mission archéologique française pour la Libye antique, université de Poitiers) et d'un groupe de 12 autres experts de Libye, des États-Unis et de divers pays européens. Elle répertorie les catégories d'objets en danger : sculptures et bustes funéraires - notamment certains bustes funéraires féminins, spécificités de Cyrène - mais également des objets de l'époque grecque, punique et romaine et de l'époque islamique et médiévale, comme les monnaies décorées du fameux *silphium*, plante aujourd'hui éteinte.

- l'ouvrage intitulé « **Contrer le trafic illicite des biens culturels : un défi pour la protection du patrimoine mondial** »

Concluant trois années de travaux de l'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels de l'ICOM, cette publication embrasse le sujet avec le souci de l'exactitude et du parler vrai. Publié en anglais (accessible également en ligne), il réunit les textes de 14 experts (archéologues, universitaires, conservateurs, juristes, journaliste) dans une approche transdisciplinaire et internationale.

Ce croisement de compétences et d'expériences permet d'aborder divers aspects du trafic illicite des biens culturels, de s'interroger sur la pertinence des instruments de lutte existants et d'ouvrir des pistes de réflexion pour l'avenir.

A propos de l'ICOM

Créé en 1946, le Conseil international des musées (ICOM), est une organisation internationale non gouvernementale en relation formelle d'association avec l'UNESCO. Au sein des Nations Unies, elle dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social. L'ICOM est la seule organisation internationale représentant les musées et les professionnels des musées à l'échelle mondiale.

L'ICOM c'est :

- Un forum diplomatique rassemblant des représentants issus de 137 pays et territoires
- Des standards d'excellence pour les musées notamment en termes éthiques avec son Code de déontologie pour les musées
- Un réseau unique composé de 35 000 professionnels des musées à l'international
- Un centre de réflexion mondiale composé de 30 comités internationaux représentant les spécialités des musées
- Des missions de service public international notamment dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et les programmes d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

Site officiel : <http://icom.museum>

Contact presse

Pour toute information relative à l'ICOM, à son action contre le trafic illicite des biens culturels et à ses Listes rouges de biens culturels en péril, nous vous invitons à contacter le service de communication de l'ICOM :

icom.presse@icom.museum / Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00